

ÉDUCATION NATIONALE

De la Maternelle à l'Université,

le gouvernement mène une politique de régression

Suppression de la scolarisation des enfants de 2 ans

La socialisation des enfants de moins de 3 ans n'est plus possible, les mairies devront financer des jardins d'enfants et les parents payer des frais de garde.

Réduction des horaires et réforme des programmes du primaire

Le passage de 26 à 24 h d'enseignement hebdomadaire obéit avant tout à une recherche d'économies. Le retour au socle minimal de connaissances se fait au mépris du savoir faire pédagogique des professeurs des écoles.

Création des EPEP (Établissements Publics d'Enseignement Primaire)

La gestion autonome des écoles, c'est la fin de l'égalité d'accès à l'enseignement sur tout le territoire avec la mise en concurrence des établissements entre eux.

Suppression des RASED (Réseaux d'aide aux élèves en difficultés)

Les élèves en grande difficulté scolaire nécessitant l'intervention de professionnels spécialisés ne sont plus pris en charge.

Suppressions de postes (13 500 en 2009 après 11 200 en 2008)

Les classes sont de plus en plus chargées (+ 20 000 élèves en 2009), le choix des options se réduit, le remplacement des enseignants absents n'est plus assuré normalement.

Agence Nationale de Remplacement

La constitution d'un corps de remplaçants non titulaires, sous payés et corvéables à merci, permet de diminuer encore le nombre des postes mis au concours.

Réduction de la préparation du Bac Professionnel de 4 à 3 années

Elle conduit à une diminution de 25% en moyenne des contenus de l'enseignement, au déclassement de la formation et permet là encore une réduction des postes.

Réforme du Lycée

Fortement contestée par les lycéens, leurs parents et par les enseignants, cette réforme est reportée mais pas supprimée. Elle ouvre la voie, entre autres, à une gestion locale du personnel, le chef d'établissement devenant le recruteur de l'équipe pédagogique

Suppression de la carte scolaire et classements entre établissements

L'évaluation en CE1 et CM2 et les classements entre établissements conduisent à la mise en concurrence des écoles, collèges ou lycées entre eux et à la destruction de la notion de service public identique sur tout le territoire.

Réforme des concours de recrutement des enseignants

Les ministres Darcos et Péresse n'ont pas reculé sur la réforme des concours pour les professeurs des Ecoles, Collèges et Lycées. Nous dénonçons toujours :

- la suppression de l'année de stage pédagogique rémunérée et l'économie de 20 000 postes environ qui en découle, avec comme autre conséquence la régression sociale concernant l'accès aux métiers d'enseignants,
- l'amointrissement de la formation disciplinaire (réduction des épreuves aux concours) et de la formation pédagogique (moins d'heures de stages avant la titularisation) des futurs enseignants qui engendrera des difficultés accrues pour eux-mêmes et pour leurs élèves,
- la création d'un vivier d'enseignants précaires (munis d'un master mais non reçus au concours) et la disparition à terme des concours de la fonction publique,
- la régionalisation des formations, les masters étant différents d'une université à l'autre dans le cadre de la loi LRU (Liberté et Responsabilité des Universités), ce qui entraînera des inégalités d'accès aux concours selon les régions.

Loi LRU (Liberté et Responsabilité des Universités)

L'autonomie des Universités consacre avant tout le désengagement de l'État dans leur financement et la mise en concurrence des universités entre elles. Cela entraînera :

- une augmentation vertigineuse des frais d'inscription pour les étudiants (pour preuve la proposition de loi sur les prêts étudiants garantis par l'État),
- la soumission des programmes de l'enseignement supérieur aux desiderata des industriels susceptibles de le financer, entraînant la suppression de filières considérées comme « non rentables »,
- l'orientation des programmes de recherche uniquement en direction d'applications immédiatement exploitables.

*Demain, l'école sera gouvernée par la loi du marché, elle devra être « rentable ».
Les programmes seront établis en fonction de l'offre et de la demande, les élèves et leurs parents deviendront des clients et les personnels seront gérés avec les méthodes du privé.*

Alors NON !

L'éducation n'est pas une marchandise !

Les Écoles, Collèges, Lycées et Universités ne sont pas des entreprises !

Retrait des réformes Péresse et Darcos !

Abrogation de la Loi LRU !

Restitution des postes supprimés en 2009 !

Titularisation de tous les personnels précaires !

**De la Maternelle à l'Université
Défendons le Service Public de l'Éducation Nationale**

Les personnels de l'A.G. de Lille1